

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-05-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2017 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:  
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:10 heures;

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(17-05-90) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(17-05-91) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2017 soit accepté tel que rédigé.

**(17-05-92) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2017 soit accepté tel que rédigé.

**(17-05-93) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mai 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 55 288.33\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

## **DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses comparatif de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La secrétaire-trésorière dépose aussi un état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant. Les rapports sont joints en annexe « A ».

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 8 579.18\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

*Luc Bessette arrive à 20h10*

## **ÉCOCENTRE – NOUVELLE MATIÈRE ET MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE**

La MRC de Drummond a adopté une résolution demandant des modifications à l'écocentre concernant les matières acceptées (matelas et bardeaux d'asphalte) ainsi que les heures d'ouverture pendant la saison d'été.

La MRC de Drummond demande aussi aux 18 municipalités d'amorcer une réflexion quant à la satisfaction des citoyens envers les services de l'écocentre et pour ce qui est de la pertinence à optimiser ces services.

## **(17-05-94) ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

Ouverture des soumissions mercredi le 26 avril 2017 à 11:05 heures au bureau municipal, en présence de:

Mme Julie Yergeau, directrice générale  
M. Claude Bahl, maire  
Mme Lina Lacharité, conseillère

CONSIDÉRANT que des appels d'offre ont été faits sur invitation;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues, soit de:

- Eurovia Québec Construction Inc.
- Pavage Drummond Inc.
- Vallières Asphalte Inc.

CONSIDÉRANT que les prix (avec taxes) pour ces soumissions sont de:

- Eurovia Québec Constuction Inc. 134.41\$/T.M.
- Pavage Drummond Inc. 160.97\$/T.M.

- Vallières Asphalte Inc.

124.75\$/T.M.

CONSIDÉRANT que la soumission de “Vallières Asphalte Inc.” est donc la plus basse soumission et en tous points conforme aux documents de soumission;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la soumission de Vallières Asphalte Inc. soit acceptée au montant de 124.75\$ la tonne métrique incluant les taxes relativement aux travaux de rapiéçage d’asphalte mécanisés dans divers chemins municipaux;

Que ce contrat soit donné aux conditions prévues dans les documents de soumission;

Que les travaux doivent être exécutés avant le 30 juin prochain;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec Vallières Asphalte Inc.;

Qu’une somme de 45 000.\$ soit allouée pour ces travaux de rapiéçage d’asphalte, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-625).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

#### **(17-05-95) ASPHALTAGE PARTIE DU BOUT DE RANG 9**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire asphalter sur une longueur de 100 pieds le bout du rang 9 à l’intersection de la route Caya;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que Vallières Asphalte inc. fasse les travaux de pavage du bout du rang 9;

Qu’une sommes de 5 000.\$ soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-625).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

#### **(17-05-96) ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES SERVICES D’UNE PERSONNE DÉSIGNÉE EN MATIÈRE DE COURS D’EAU**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre a signifié son désir de signer une entente intermunicipale concernant les services d’une personne désignée en matière de cours d’eau par sa résolution (16-12-220) adoptée le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond propose une entente moderne et adaptée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond et la municipalité de Lefebvre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte et adhère à l'entente intermunicipale concernant des services d'une personne désignée en matière de cours d'eau ;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lefebvre ladite entente avec la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-04-97) AFFICHEUR DE VITESSE**

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-80 pour la demande d'aide financière au Fonds de la ruralité concernant l'achat d'un afficheur de vitesse;

CONSIDÉRANT que les afficheurs de vitesse n'ont pas encore été normalisés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT que le MTMDET devait installer un afficheur de vitesse (panneau pédagogique) suite à leur recommandation pour la sécurité sur le 10<sup>e</sup> rang;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil d'annuler la résolution 17-04-80 étant donné que la municipalité désire attendre que les afficheurs soient normalisés par le MTMDET.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-05-98) UTILISATION DU STATIONNEMENT PAR LA CANTINE CÉCILE**

CONSIDÉRANT que la "Cantine Cécile" sur la propriété de Madame Cécile Cimon ne dispose pas de stationnement pour ses clients;

CONSIDÉRANT que la « Cantine Cécile » utilise une partie du stationnement de la Municipalité de Lefebvre pour sa clientèle;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le Conseil Municipal d'autoriser Madame Cécile Cimon à utiliser une partie du stationnement pour mettre à la disposition des clients de la "Cantine Cécile";

Que des frais de quatre cents dollars (400.\$) soient exigés à Madame Cécile Cimon pour l'utilisation du stationnement;

Que cette autorisation soit valide du 2 mai au 31 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-05-99) DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE/TOUR CIBC  
CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) demande l'autorisation de traverser la municipalité le 6 juillet 2017, à l'occasion de l'activité de collecte de fonds TOUR CIBC Charles-Bruneau pour les enfants atteints de cancer;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les cyclistes qui participeront à la collecte de fonds TOUR CIBC Charles-Bruneau ainsi que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) à traverser notre territoire;

Que la Fédération québécoise des sports cyclistes demande l'autorisation du Ministère des Transports du Québec (MTQ), puisque le 10<sup>e</sup> rang sur notre territoire est à l'entretien du MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES**

- MRC de Drummond : Procès-verbaux du 15 février et 29 mars 2017
- MRC de Drummond : Adoption règlement MRC-773-1
- MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement MRC-800
- RGMR du Bas St-François : Procès-verbal du 24 avril 2017
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- FQM : Rendez-vous du président
- Réseau biblio : Assemblée annuelle

**(17-05-100) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Luc Bessette à 20 :50 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière